

Union syndicale
Solidaires

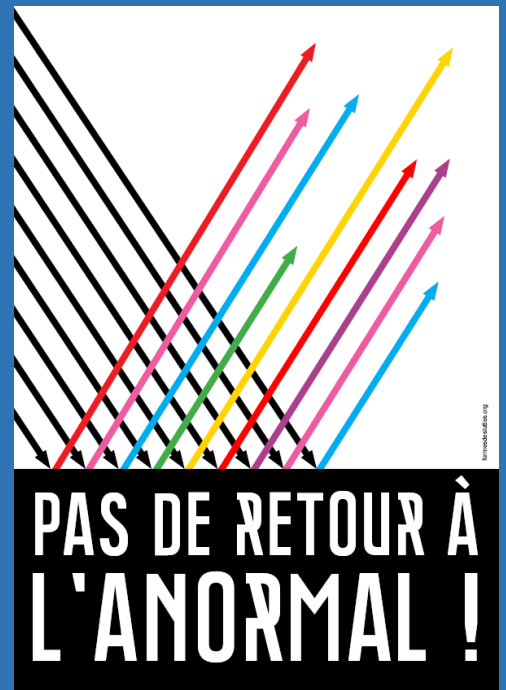
SYNDICALISTES, AGIR CONTRE LE CAPITALOVIRUS

#18 - Jeudi 21 mai 2020



Dans un nouveau communiqué « Exigeons la fin de la précarité et une autre répartition des richesses », l'intersyndicale nationale interpro. demande en urgence un plan massif de mesures et d'aides sociales,

alimentaires, prenant aussi en compte la question de l'insertion professionnelle des jeunes, la revalorisation des carrières des filières féminisées, une revalorisation des minima sociaux et des salaires, un droit à un logement digne et salubre, le gel des loyers et des crédits, l'indemnisation de tous les privé-es d'emploi y compris ceux et celles qui n'ont pas droit aujourd'hui au chômage partiel, la prise en compte des revendications des intermittent-es, l'abrogation ou abandon des réformes régressives (assurances chômage, retraites, transformation de la fonction publique..), un budget conséquent pour les services publics et le système de santé qui doivent être déployés sur tout le territoire. Ces mesures ne sont pas irréalistes : une autre répartition des richesses est nécessaire et celle-ci relève bien d'un choix de société.



Chômage et précarité les revendications de Solidaires

L'épidémie de covid19 révèle la vulnérabilité de notre système social, les injustices, les inégalités majeures dans notre système : augmentation de 7% du chômage annoncé en ce mois d'avril, difficultés des familles ou personnes aux ressources insuffisantes pour subvenir aux besoins élémentaires dans la situation de confinement, perte de revenu pour les plus précaires comme les travailleurs sous papiers et toutes les personnes qui sont dans l'économie informelle, malade dans la santé en premier lieu... Nous présentons ici ce que doivent être à notre sens les mesures prises, de façon immédiate pour assurer les droits élémentaires de tous et toutes et à moyen terme pour l'égalité et la justice sociale.

Des mesures immédiates

Chômage

- La réforme de l'assurance chômage n'a été suspendue qu'en partie. Elle doit être abrogée pour permettre aux chômeurs et chômeuses de bénéficier des modes de calcul de leur temps travaillé existant précédemment. Le décret du 28 décembre 2018 sur le contrôle des chômeurs-euses doit être abrogé. Les droits de tous et toutes doivent donc être revus.
- Il faut prolonger les droits de tous et toutes à celle de cette crise, c'est à dire pendant au moins un an.
- Pour le régime général les droits de la durée équivalente à celle de la durée équivalente pendant la crise.
- Pour les intermittents, il s'agit de reporter les dates anniversaire d'une durée équivalente à la fin de la période de chômage jusqu'à la fin de la crise.
- Pour les intermittents, il s'agit de reporter les dates anniversaire d'une durée équivalente à la fin de la période de chômage jusqu'à la fin de la crise.
- Pour les personnes qui n'auront pas pu travailler assez longtemps pour bénéficier de tous les droits, il faut reconnaître tous les contrats et reconstruire leur contrat d'au moins la durée de la crise et faire bénéficier de la période actuelle.
- Dans le cadre des emplois discontinus, les congés conclus pour la période actuelle.
- En cas de salariat déguisé, requalification en contrat de travail ou chômage, ou de prestations des Caisses d'allocation chômage, ou de prestations des Caisses d'allocation familiales doivent être annulés.

**QUI SÈME LA MISÈRE
RÉCOLTE LA COLÈRE !!**

Solidaires

#1erMaiPartout

Revenus

- Toutes les formes de chômage doivent être par un revenu permettant de vivre, ce qui RSA, les aides ponctuelles n'étant pas suffisantes.
- Cela veut dire qu'il est nécessaire d'augmenter certaines prestations comme pas être au-dessous du seuil de pauvreté qui assurerait 1400 euros/mois.
- Cette prestation doit être individuelle et les jeunes doivent pouvoir y accéder.

Logement

- Un moratoire du paiement locataires en galère ou revenu avant APL, d'arrêter les résidences sociales pendant la crise, et l'arrêt de la trêve de la nouvelle loi.
- Les personnes permettant la sécurité ou logées. Les personnes doivent être logées.
- Il faut des ap...

Priv

- Pour les intermittents, nous revendiquons le retour à une date anniversaire fixe.
- Le chômage partiel doit être indemnisé à 100% et les sociétés d'intérim doivent y avoir accès pour que les intérimaires soient protégés, ainsi que toutes les salarié-e-s des établissements publics industriels et commerciaux (quelle que soit la durée de la période de chômage).

Solidaires

Union syndicale

et des m...

sur la protection soc...

le 18 mai 2020

31 rue de la Gange aux Belles 75010 Paris
01 58 39 40 20 contact@solidaires.org www.solidaires.org
@USolidaires twitter @UnionSolidaires



Cette [plateforme revendicative](https://formesdesluttes.org), élaborée par le groupe de travail « Chômage - Précarité » de Solidaires présente ce que doivent être à notre sens les mesures prises, de façon immédiate pour assurer les droits élémentaires de tous et toutes et à moyen terme pour l'égalité et la justice sociale.

[Solidaires se réjouit du caractère progressif de cette reprise](#), qui confirme que la santé prime sur les intérêts économiques. Plus qu'une victoire juridique, c'est la conjugaison entre la mobilisation du personnel, l'unité syndicale et l'engagement militant qui l'aura permis, avec un retentissement international.

Union syndicale
Solidaires



RÉOUVERTURE DES ENTREPOTS AMAZON : VICTOIRE COMPLÈTE POUR LES SALARIE-ES

Ni coronavirus, ni union sacrée, la lutte continue contre tout ce qui détruit nos existences. Solidarité avec les victimes du coronavirus, solidarité avec toutes celles et ceux que ce système attaque ; indéfectiblement. La lutte ne s'arrêtera pas avec la maladie. Nos combats pour un monde où la solidarité, la protection sociale et les services publics sont les meilleurs remparts contre les fléaux et l'injustice, sont plus que jamais légitimes !